



Compte-rendu de la réunion Fusions de corps dans la FP Etat du 22 novembre 2012

La réunion était présidée par Madame Nathalie Colin, directrice adjointe du cabinet de Marylise Lebranchu.

Cette réunion convoquée dans le cadre de l'agenda social Fonction Publique concernait uniquement le champ État.

Son objectif était de présenter un rapide bilan des fusions de corps déjà réalisées, et de présenter des pistes de réflexion sur l'évolution de la gestion des corps interministériels.

Le dernier bilan date de janvier 2011, il faisait état de la suppression de 305 corps entre 2005 à 2009. Il restait 380 corps « vivants », (par opposition aux corps en voie d'extinction de fait ou de droit). Aujourd'hui il n'en reste plus que 342.

Typologie des fusions opérées depuis 2005 : (519 corps ont été concernés, 358 d'entre eux supprimés)

Les fusions ont répondu aux objectifs :

- De rationalisation de l'organisation des corps à l'intérieur des ministères (disparition de la différenciation corps d'administration centrale et des services déconcentrés...) ;
- De mise en œuvre de réformes statutaires (restructuration catégorie C, regroupement dans le NES pour la catégorie B) ;

La DGAFP souligne que les fusions ont rencontré des réticences dues au sentiment de « perte d'identité » de corps aux missions spécifiques. Et ce sont les résistances des ministères à s'engager sur des fusions interministérielles, par crainte de perte d'autonomie qui ont conduit à la création de corps interministériels à gestion ministérielle. Les CIGeM regroupent dans un même corps des corps de même statut et ayant les mêmes missions, et permet de maintenir une gestion par autorité d'emploi.

La CGT n'est pas hostile par principe aux fusions dès lors qu'elles ont une pertinence. Elle demande un moratoire et un vrai bilan contradictoire (les éléments fournis ne permettent pas de se recouper avec le bilan fourni en janvier 2011).

Les fusions opérées avec l'entrée dans le NES, fusions « verticales » de corps B type et CII dans un même corps se sont réalisées dans un contexte souvent conflictuel (TSEF de la Défense, TSS des Affaires Sociales, TSDD de l'Ecologie....). C'est l'occasion pour la CGT de renouveler sa demande d'un bilan du NES.

La CGT interroge sur les intentions de la DGAFP dans la poursuite des fusions prévues dans le programme du précédent gouvernement, présenté lors de la réunion du 10 janvier 2011, qui prévoyait entre 2011 et 2015 la disparition de 150 corps pour que ne subsistent plus que 230 corps dans la FPE.

En réponse, sans donner d'éléments quantifiés, la DGAFP annonce la poursuite d'une politique de fusions basée sur le rapprochement de corps appartenant à une même filière de métiers. L'approche ne serait plus quantitative mais qualitative. Les ministères auraient toute latitude pour gérer les fusions à faire.

Il resterait encore trop de corps à très faibles effectifs (corps enseignants dans d'autres ministères que l'Education Nationale...), ceux-ci sont particulièrement concernés.

Le constat de déficience de dialogue dans certains ministères, de fusions opérées « au forceps » entre des corps qui « n'avaient rien à faire ensemble » a été pointé par différentes organisations syndicales. La DGAFP reconnaît certaines difficultés mais il est hors de question de revenir en arrière, une attention particulière sera apportée dans la gestion de ces corps. Sont notamment cités par plusieurs organisations les corps de SACDD et TSDD au MEDDE.

Les questions soulevées, et auxquelles nous devrions répondre :

1 – Doit-on poursuivre la politique de fusion de corps dans des CIGeM ? (statut géré par la Fonction Publique)

Sont cités les corps des secrétaires administratifs, adjoints administratifs, des adjoints techniques, et ceux de recherche des EPST.

2 – La création de corps à vocation interministérielle n'est-elle pas préférable pour des corps spécialisés ? (statut géré par un ministère)

Cités pour exemple les corps de systèmes d'information et de communication, corps de documentation, d'enseignants...

3 – Est-ce que la création de filières de métiers doit être poursuivie sur un plan interministériel ? Doit-elle recevoir une traduction statutaire ? Quelles seraient les filières (administrative, technique, financière, sécurité et contrôle...)

Dans l'affirmative, cela peut-il amener à désigner un ministre « chef de file » à l'instar du dispositif adopté pour la filière sociale de l'Etat ?

Sachant qu'une prochaine réunion est prévue à la DGAFP le 4 février 2013, ces questions doivent être rapidement mises en débat avec les personnels.

Montreuil, le 18 décembre 2012